### Port-Gentil 11

### Financement des activités génératrices de revenus

# Le FNAS échange avec l'association Services Plus

Fidèle AFANOU EDEMBE

Port-Gentil/Gabon

**DANS** le cadre du projet de financement des activités génératrices de revenus au profit des organisations non gouvernementales, la délégation provinciale du Fonds national d'aide sociale (FNAS) poursuit ses rencontres avec les associations de la capitale économique afin de les édifier sur les conditions d'éligibilité des porteurs de projets. Conduits par leur président, Thomas Ondeno Tété, les membres de l'association Services Plus, spécialisée dans l'assainissement et la



Darwyn Fourn, gestionnaire de projets du FNAS dans l'Ogooué-Maritime (d), s'entretenant avec...

protection de l'environnement, ont ainsi échangé avec Darwyn Fourn, gestionnaire de projets du FNAS dans l'Ogooué Maritime.

Après avoir rappelé ce qu'il faut entendre par activité génératrice de revenus, à savoir une

activité économique qui consiste à acheter ou produire des biens ou des services en vue de les vendre pour en tirer un bénéfice, l'interlocuteur des acteurs associatifs a insisté sur l'objectif poursuivi par le gouvernement gabo... les membres de l'association

Service Plus.

nais à travers le FNAS: ces revenus doivent permettre l'autonomisation et l'insertion sociale et économique des bénéficiaires. Ces derniers doivent être essentiellement des Gabonais économiquement faibles (GEF)

détenteurs d'une carte de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) portant cette mention.

Les projets, qui doivent être portés par une association ou une coopérative formelle, seront financés à travers un microcrédit qui n'excède pas cinq millions de francs.

Les questions venues du public ont permis au gestionnaire de projet du FNAS d'éclairer les uns et les autres sur les secteurs retenus (agriculture, élevage, pêche, tourisme, artisanat, services, petites transformations...), la composition du dossier et les modalités de financement et de remboursement.

Ainsi renseignés, les membres de Service Plus pourront, en connaissance de cause, initier des projets susceptibles d'aider ceux des leurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

### Aménagement urbain

## Ces poteaux " prisonniers " des concessions privées

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

IL n'est pas rare de constater dans notre cité que les règles d'urbanisme sont impunément foulées aux pieds par nombre de citadins dont les constructions ne tiennent nullement compte des principes de base régissant le domaine public pour une urbanisation respectée. A vue d'œil, on constate des constructions qui fleurissent ici et là, gé-



Des poteaux électriques à l'intérieur de certaines habitations.

néralement sur les grandes artères, voire

les quartiers au delà des limites requises avec des poteaux électriques et téléphoniques sous leur emprise. La municipalité a le devoir de faire respecter la loi. Port-Gentil n'échappe pas à ce phénomène, comme bon nombre de nos centres urbains. Il n'est pas aisé pour les techniciens ayant en charge l'entretien ou une intervention en cas de dépannage d'accéder à ces différents poteaux desormais pris en otage à l'intérieur d'une concession privée souvent inaccessibles. Avec parfois des fils électriques constituant un danger permanent rasant les toitures et même le sol. A une époque, la municipalité avait initié une opération "Libérez les trottoirs" que d'aucuns ont saluée, en vue de faire place nette à bien des

la présence encombrante de certains commerçants. Il y a bien là un problème de responsabilité des uns et des

autres, appelés à agir en conséquence pour remettre de l'ordre là où l'anarchie érigée en règle a pris le dessus

sur le bon sens. Il va sans dire que vivre en ville recommande des attitudes dignes des citoyens.



Souvent, ils sont difficiles d'accès.

